

(N° 90.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 18 JUILLET 1911.

**Rapport de la Commission des Finances, chargée
d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget
des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exer-
cice 1911.**

*(Voir les n°s 4, XVI, 138, session de 1910-1911, de la Chambre
des Représentants ; — 79, même session, du Sénat.)*

Présents : MM. ALLARD, Président ; HANREZ, DE BAST, le Baron DE GIEY,
LE CLEF, MESENS, P. VANDENPEEREBOOM et CAPPELLE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le projet primitif, par suite d'une note de M. le Ministre des Finances adressée à M. le Président de la Chambre, se trouve réduit de 2,500 francs, et est définitivement fixé à la somme de cinquante-deux millions quarante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-seize francs soixante-neuf centimes (52,044,596-69).

La Chambre, en séance du 12 courant, l'a voté par 72 voix contre 39.
Votre Commission, par 6 voix contre 2, vous en propose l'adoption.

Le Rapporteur,
A. CAPPELLE.

Le Président,
VICTOR ALLARD.